

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12311**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Architecte d'intérieur / Designer d'environnement

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur - designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut d'architecture et de design (IDEA) - LISAA Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Architecte d'intérieur/Designer d'environnement conçoit et réalise des espaces pérennes ou éphémères d'Architecture d'intérieure et/ou de Design d'environnement public, privé, collectif, individuel, évènementiel.

Il intervient donc dans deux domaines spécifiques :

La conception et le suivi de réalisation d'espaces de vie : privés, professionnels, culturels...

La conception et le suivi de fabrication de produits de Design d'environnement : mobilier, luminaire, objet de décoration, mobilier urbain principalement.

Après avoir identifié l'attente d'un client, il définit une problématique (forme, ambiance) en réponse à l'aménagement d'un lieu de vie (espace, objet, mobilier) intégrant les aspects techniques, réglementaires, fonctionnels, esthétiques permettant de fixer des orientations globales et des repères pour le travail de conception.

Il se doit d'élaborer des hypothèses en plaçant les futurs occupants du lieu et les utilisateurs des objets et du mobilier au centre de sa problématique et de proposer des projets d'aménagement intérieur créatifs, esthétiques et fonctionnels.

Son travail repose sur une démarche réaliste basée sur la connaissance des matériaux, de leurs techniques de fabrication, de leur mise en œuvre et des éléments de construction, des coûts et délais de réalisation et des aspects réglementaires.

L'Architecte d'intérieur et le Designer d'Environnement réalisent les 4 activités principales suivantes :

* Définir et analyser les besoins d'un maître d'ouvrage (aménagement d'espace et /ou de produits de Design d'environnement) en tenant compte de données contextuelles.

* Concevoir et mettre en forme des propositions de création (aménagement d'espace ou de création de produits de Design d'environnement) et sélectionner le projet retenu avec le client.

* Développer et suivre la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace et/ou de fabrication de produits de Design d'environnement.

* Représenter avec des techniques de représentation adaptées un projet d'aménagement d'espace et de produits de Design d'environnement en tenant compte de l'identité visuelle d'un lieu, d'un produit.

Les capacités attestées sont :

* Compétences analytiques, conceptuelles et créatives

Compétences communes

- Consulter un client afin de définir ses besoins, ses préférences, ses exigences pour l'aménagement d'un espace et/ ou la conception d'un produit de Design d'Environnement.

- Rassembler des données contextuelles (historiques, sociales, culturelles, économiques, spatiales, techniques, réglementaires, environnementales) par de la recherche documentaire et des enquêtes terrain.

- Se positionner par rapport à un marché (tendances, pratiques professionnelles) en appliquant ou en innovant sur les possibilités de réponse.

- Analyser et définir une problématique (forme, ambiance) en réponse à l'aménagement d'un lieu de vie (espace, objet, mobilier) intégrant les aspects techniques, réglementaires, fonctionnels, esthétiques permettant de fixer des orientations globales et des repères pour le travail de conception.

Compétences spécifiques

- Formuler un programme de Maître d'ouvrage précisant les besoins, les contraintes, les spécificités pour l'aménagement d'un espace. (AI)

- Formuler un cahier des charges (concept, aspects techniques, ergonomiques...) de réalisation d'un produit de Design d'environnement.

(DE)

* Compétences techniques et organisationnelles

Compétences communes

- Formuler un concept global d'aménagement d'un espace ou de création d'un produit de Design d'environnement en intégrant l'analyse et la description d'une demande en transposant de manière créative, esthétique et fonctionnelle son interprétation personnelle du projet.

- Intégrer les contraintes spatiales, esthétiques, techniques, humaines, financières, temporelles, réglementaires et de sécurité à la conception du projet.
- Elaborer des plans (d'ensemble et de détail) et dossiers des éléments techniques et plastiques à destination des différents corps de métiers, fournisseurs et sous traitants.
- Identifier, consulter des compétences extérieures s'inscrivant dans l'esprit du projet : fournisseurs, fabricants, corps d'état, spécialistes de divers domaines.

Compétences spécifiques

- Concevoir un Avant projet Sommaire (APS) : dossier d'esquisses sous de croquis, maquettes d'études, plans (1/100e-1/50e), estimatif provisoire de réalisation budgétaire, technique et temporelle. (AI)
- Réaliser les dossiers d'Avant Projet Définitif (APD) et de consultation des entreprises. (AI)
- Organiser et suivre la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace jusqu'à la réception des ouvrages. (AI)
- Concevoir et mettre en forme un projet de Design : dossier de recherche sous forme de croquis, maquettes d'études, de visuels 2D et 3D, analyse fonctionnelle, normative et technique (matériaux, fabrication), étude sommaire des coûts. (DE)
- Etablir une nomenclature permettant une consultation des fournisseurs pour la fabrication d'un objet ou d'un mobilier. (DE)
- Réaliser un ou plusieurs prototypes afin de valider les formes, systèmes constructifs, intégration des composants, process de fabrication, conformité aux normes et aux coûts. (DE)
- Organiser et suivre la fabrication d'un produit (mobilier ou objet) à l'unité ou en série. (DE)

* Compétences de représentation et de communication

- Maîtriser les techniques de représentation (infographie, dessin, perspective, infographie, photographie, vidéographie) pour représenter de façon réaliste et fidèlement un projet d'aménagement d'un espace et de design
- Intégrer ou créer l'identité visuelle d'un lieu ou d'un produit.
- Argumenter ses choix et transmettre sa conviction vis à vis d'un projet présenté (écrit, oral et mise en scène).
- Mettre en place un cadre de travail client /projet par l'élaboration d'un planning de travail, de comptes-rendus de chantier et de suivi de réalisation réguliers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Architecte d'intérieur/Designer d'environnement exerce dans les secteurs suivants :

- * Bureau d'études et d'ingénierie
- * Cabinet d'architecture d'intérieur
- * Cabinet d'architecte (espaces publics et privés, collectifs, ou individuels, architecture commerciale, muséographie, scénographie)
- * Agences de design (environnement, mobilier intérieur et extérieur (urbain), produit, objet promotionnel, packaging)
- * Agences en événementiels
- * Entreprises du bâtiment (bureaux d'études)
- * Entreprises de distribution, de restauration
- * Entreprises de spectacles (TV, cinéma, théâtre)
- * Administration/ Services de l'Etat
- * Bâtiment second œuvre
- * Organisme culturel, du patrimoine
- * Grand Magasin

Architecte d'intérieur

Décorateur d'intérieur

Concepteur aménageur d'espaces intérieurs

Conseiller/ Conseillère en architecture

Designer d'environnement

Agenceur de magasin

Scénographe événementiel

Scénographe spectacle

Visual- Merchandiser

Merchandiser

Architecte commercial

Designer produit

Designer packaging

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

L1503 : Décor et accessoires spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

A l'issue du parcours de formation la certification se compose de trois éléments :

1 EXERCICES PRATIQUES (travail continu).

A -Rendus d'architecture d'intérieur et de Design d'environnement sur la base d'un sujet donné, avec un calendrier associé et une liste

d'éléments de rendu (dessins techniques, planches graphiques, maquettes, échantillons de matériaux et d'aspect, dossier de recherche), permettant d'évaluer la capacité à définir et analyser la problématique, à concevoir des hypothèses de réflexion et de travail, à faire un choix et à mettre au point le projet retenu (développement de la réalisation des aspects spatiaux, esthétiques, techniques, humains, financiers, temporels, réglementaires et de sécurité).

Ceci permet d'évaluer également la capacité à représenter et communiquer un projet d'Architecture d'intérieur et de Design d'environnement.

B- Etudes de cas technologie d'Architecture d'intérieur et de Design d'environnement : Analyse commentée d'une réalisation existante (relevés dimensionnels, des matières et couleurs, des ambiances, études fonctionnelles d'utilisation de l'espace, plans, maquettes) permettant d'évaluer la capacité à analyser, à comprendre une réalisation finie, et à être capable de traduire techniquement un concept (structure, matériaux et techniques de mise en œuvre, aspect formel et finition) sur ses propres projets.

C- Epreuve professionnelle : Sujet rédigé au plus près des termes d'une commande, traité sur 1 jour avec une liste d'éléments de rendus (dessins techniques, planches graphiques, maquettes, dossiers de recherche) permettant de juger la capacité à interpréter, à interroger, à concevoir de manière autonome un projet d'aménagement d'un espace de vie en un temps limité, à travailler dans l'interdisciplinarité, à mettre en œuvre un esprit de synthèse.

D- Jury book : Présentation d'un dossier de travaux de l'élève (travaux de l'école et dossier de recherches personnelles) devant un jury permettant d'évaluer la capacité à présenter et argumenter ses travaux, à interroger ses capacités techniques, conceptuelles et créatives.

2 Composante prestation « Projet de fin d'études » (Un projet court et un projet long pour chaque discipline, Architecture d'Intérieur et Design d'Environnement).

Présentation et argumentation d'une démarche de conception globale, prospective ou très proche de la réalité du projet, sur une thématique donnée (dessins techniques, planches graphiques, maquettes de principe et/ou prototypes, échantillons de matériaux et d'aspect, dossiers de recherche, installation).

Cette épreuve de synthèse des compétences acquises permet d'évaluer la capacité à concevoir des espaces de vie après avoir défini une problématique (forme, ambiance) intégrant les aspects techniques, réglementaires, fonctionnels, économiques, esthétiques, permettant de fixer des orientations globales et des repères pour la réalisation.

Elle permet également d'apprécier la maîtrise des techniques de représentation et de communication valorisant les projets.

3 STAGE D'APPLICATION

Stage d'une durée minimale de 5 semaines au sein d'une structure professionnelle du secteur de l'Architecture d'intérieur et/ou du Design d'environnement et rendu d'un rapport de stage soumis à un cahier des charges, qui retranscrit et analyse l'expérience professionnelle vécue.

Cette période de professionnalisation permet d'évaluer la compréhension du fonctionnement d'une structure professionnelle et son environnement, d'évaluer la connaissance et la compréhension des différentes étapes d'un projet d'aménagement d'un espace de vie et de concevoir un document de communication.

Dans le cadre de la VAE les preuves permettant d'évaluer les compétences sont :

- * Un CV détaillé du parcours professionnel du candidat
- * Une ou plusieurs fiches Entreprise/emploi permettant de décrire le contexte des activités au sens large. Présentation de l'entreprise, son organisation, ses clients, son marché, ses fournisseurs ; vos fonctions vos rôles au sein de cette entreprise.
- * Des fiches Projets/Activités/Missions permettant de décrire vos projets, activités ou missions en rapport avec le titre visé.
- * Un dossier de preuves concrètes illustrant vos projets et travaux au format A4 ou A3 plié (éléments conceptuels, techniques et administratifs).
- * Questionnaire sur la pratique du métier d'Architecte d'intérieur-Designer d'environnement (relations avec les pairs, adhésion à un syndicat professionnel, salons professionnels, visibilité des évolutions du métier....)
- * Lettres de recommandation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de présentation du « projet de fin d'études » se compose de 70% de professionnels extérieurs spécialisés dans les métiers de l'architecture d'intérieur et/ ou du design d'environnement et de 30% d'intervenants au sein de l'établissement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury VAE est composé de professionnels de terrain et de formateurs (2/3 de représentants professionnels et 1/3 d'intervenants à LISAA). Le Président du Jury VAE est un professionnel du secteur de l'architecture d'intérieur et Design d'environnement extérieur à l'école et à la direction
---------------------------------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Architecte d'intérieur / Designer d'environnement avec effet au 13 octobre 2010, jusqu'au 12 mai 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour l'ensemble des écoles de Paris et de Rennes.

2005 : 50

2006 : 53

2007 : 40

2008 : 53

2009 : 50

Autres sources d'information :

<http://www.lisaa.com>

Lieu(x) de certification :

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA) 55, rue du Cherche Midi - 75006 PARIS
13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA) 55, rue du Cherche Midi - 75006 PARIS
13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

Historique de la certification :

Certification précédente : Architecte d'intérieur / Designer d'environnement

Certification suivante : Architecte d'intérieur - designer